

LA CONVENTION NATIONALE AU PEUPLE FRANÇAIS,

SUR LES ÉVENEMENS DU 12 GERMINAL.

LORSQUE la Convention nationale déclare qu'elle a été opprimée, c'eft annoncer au Peuple français qu'elle ne l'eft plus.

Oui, Citoyens, le 12 germinal a failli éclairer le tombeau de la Repréfentation nationale & de la République. Une poignée de factieux avait médité cet attentat. Ils organifaient depuis quelque temps la révolte & la guerre civile; ils traitaient de *faction thermidorienne* la majorité pure & courageufe de la Convention nationale qui a renverfé les échafauds & les baftilles de la terreur, pour lui fubftituer l'invincible puiffance de la juftice & de la fageffe. Des befoins trop réels fourniffaient un prétexte à la malveillance: l'arrivage des fubfiftances deftinées pour l'approvifionnement de Paris, éprouvait de plus en plus des embarras & des obftacles, fufcités par ceux mêmes qui affectaient, avec un zéle hypocrite, d'accufer l'imprévoyance du gouvernement.

Leurs émiffaires, diftributeurs gagés de nouvelles alarmantes, interceptaient, par la terreur, les approvifionnemens qu'avaient obtenu la confiance. Les miférables! ils imputaient à la Convention nationale cette difette momentanée, tandis que c'étaient eux feuls qui évoquaient le fpectre de la famine, précurfeur finiftre de tous les fléaux qu'il travaillaient à remettre en réquifition.

Depuis deux jours, des mouvemens s'annonçaient, l'or de la corruption circuloit par-tout, & il n'était pas rare de rencontrer des individus gorgés de vin & d'affignats, diriger leurs pas chancelans vers la Convention, & lui demander des fubfiftances: enfin aprés des agitations commandées & falariées à grands frais, le terrorifme & le royalifme coalifés ont levé tout-à fait le mafque. Des pervers avaient imprimé le mouvement; des citoyens égarés s'y joignirent: tous, formant une maffe tumultueufe dont les orateurs s'annonçaient pour les hommes du 31 mai, ont forcé le pofte de la Convention, inondé le lieu de fes féances; &, par des clameurs féditieufes, accompagnées de menaces & d'outrages, ont paralyfé pendant quatre heures l'exiftence morale de la Convention nationale, en lui ôtant la faculté de délibérer même fur leurs propres befoins.

Et dans cet inftant, citoyens, où vingt-cinq millions d'hommes auraient vainement cherché dans cette enceinte les traces de leur repréfentation, les comités de gouvernement chargés de furveiller l'exécution des lois, ont fu remplir leurs devoirs & donner aux bons citoyens de Paris un fignal auquel leur patriotifme s'eft empreffé de répondre: la générale a battu dans toutes les fections, le tocfin a fonné: Paris s'eft levé en armes; la Repréfentation nationale, fi fcandaleufement opprimée, a relevé un front libre, & fes délibérations ont repris le caractère de calme, de fageffe & d'énergie qui convenaient à des circonftances auffi graves; ainfi, nos ennemis voyaient dans l'aurore de cette journée, & prefque dans fon midi, un nouveau 31 mai; les amis de la République ont vu dans fes réfultats & dans fon couchant la journée du 9 thermidor.

Pouvait-on fe méprendre fur le but des confpirateurs, lorfque, dans les raffemblemens, on entendoit les mêmes hommes demander, par un étrange contrafte, la royauté & la conftitution républicaine de 1793, du pain & la difparution de la cocarde nationale, & tout-à-la-fois l'ouverture du Temple & celle de l'antre des Jacobins?

Pouvait-on s'y méprendre, lorfque les confpirateurs, pour marcher à des attentats nouveaux, ofaient commander à la Convention nationale une loi pour remettre en liberté, fous le nom de patriotes opprimés, leurs anciens complices détenus depuis le 9 thermidor? Il ne leur reftoit plus qu'à exhumer *Robefpierre*, ou plutôt à reporter fur le trône de la tyrannie qu'ils avaient exercée avec lui, les hommes dont la France entiére réclamait le fupplice. Ces hommes, quoique accufés, femblaient, jufque dans leur défenfe même, opprimer encore la Convention, du haut de cette même tribune d'où naguéres ils dictaient, par milliers, des arrêts de profcription: elle était devenue pour eux comme un retranchement impénétrable, d'où ils infultaient à notre longue patience: ils avaient appelé autour d'eux tout l'affreux cortège de leurs propres forfaits, & les crimes auxiliaires de leurs complices. La juftice nationale en a purgé le fanctuaire des lois; elle les a vomis pour jamais du fein de la République.

Pouvait-on s'y méprendre enfin, lorfque la Convention retrouvait dans les demandes des factieux les mêmes propofitions qui, depuis un certain temps, jetées comme un tifon de difcorde par quelques-uns de fes membres au milieu de fes délibérations, ralliaient autour de ces derniers tous les ennemis de la République?

De nouveaux attentats fe méditaient & s'exécutaient prefque fous les yeux de la Convention nationale. Les têtes de plufieurs repréfentans étaient publiquement demandées. Un membre de la Convention, qui, au milieu des ténèbres de la nuit, s'était porté dans un raffemblement pour y faire refpecter la loi, avait été méconnu, outragé, frappé, & détenu comme ôtage par une troupe de furieux; un autre avait éprouvé le même fort, après avoir effuyé un coup de feu à bout portant. Les barrières de Paris étaient fermées, afin qu'aucun repréfentant ne pût échapper au maffacre.

L'opinion publique fignalait à la Convention les principaux auteurs de ces manœuvres, elle a fu, jufque dans fes rangs mêmes, les atteindre & les punir. Les coupables feront par-tout recherchés & punis, & la juftice, comme la flèche de *Guillaume Tell*, faura, en ne frappant que les coupables, refpecter les enfans de la patrie.

Plus d'une fois, citoyens, votre voix nous accufa de ne pas déployer contre les ennemis intérieurs qui paraiffaient nous cerner de plus prés, cette énergie nationale qui a pouffé nos conquêtes fur le territoire étranger; nous répondons à ce reproche, en ceffant de le mériter. Les chefs de tant de complots font arrêtés, & il ne refte plus à leurs obfcurs complices que le défefpoir & l'impuiffance.

Revivifiée par ces grandes mefures dignes du peuple qu'elle repréfente, la Convention nationale va reprendre avec une nouvelle activité, le cours de fes travaux: commerce, finance, inftruction publique, traités de paix, lois organiques de la conftitution républicaine de 1793, fubfiftance, tout va remplir déformais les difcuffions de l'affemblée. La mefure des périls fera toujours celle de fon courage: aujourd'hui que fa marche eft dégagée de toute entrave, elle ne parle plus d'abandonner fon pofte, elle renouvelle le ferment d'y refter, & elle dépofe ce ferment entre vos mains.

Cette journée, en affermiffant la révolution, doit affermir le crédit national. Les affignats, vivifiés par la confiance, déplaceront fans efforts, ces fubfiftances enfouies par la terreur, & que les befoins appellent fur les marchés communs. Eh! le crédit national pourrait-il chanceler, lorfque [illegible] toute vient auffi lui prêter fon appui? C'eft à vous, braves défenfeurs de la patrie, de pourfuivre votre brillante carrière; & pour vous exciter à l'héroïfme, nous ne pouvons que vous rappeler vos propres exemples.

Peuple français, la Convention nationale, forte de ton appui, faura remplir fes engagemens, terraffer toutes les factions, cicatrifer toutes les plaies, confoler toutes les douleurs, maintenir la liberté & l'égalité, pourvoir à tous les befoins, & elle ne doute pas que les départemens de la République, pour ôter enfin tout prétexte à la malveillance, fourds aux rumeurs menfongères qu'on va s'efforcer de répandre, ne réuniffent avec empreffement, dans cet inftant de difette, leurs généreux efforts pour accorder aux habitans de la grande commune où fiége la Repréfentation nationale, tous les fecours de la fraternité. Peuple français! la Convention nationale faura encore affurer les fruits de toutes les victoires du dehors, & comprimer en même temps, d'un bras infatigable & toujours levé, quiconque parleroit de redreffer ou le trône des anciens tyrans de la France, ou les échaffauds de la terreur.

Signé TALLIEN, *préfident*; BODIN, C. A. A. BLAD, L. M. REVELLIERE-LÉPEAUX, BALMAIN, LAIGNELOT, J. J. SERRES, *fecrétaires*.

[*N°. 737.*] *Loi qui ordonne l'impreffion & l'affiche de l'adreffe ci-deffus.*

Du 13 Germinal.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu la lecture d'un projet d'adreffe au Peuple Français, qui lui a été préfenté par fon comité de fûreté générale, en APPROUVE la rédaction, & DÉCRETE que cette adreffe fera imprimée, affichée & envoyée par des courriers extraordinaires, dans les diverfes parties de la République & aux armées.

Vifé. Signé *S. E.* MONNEL.

Collationné. *Sigé* PELET, *préfident*; L. M. REVELLIERE-LÉPEAUX, BALMAIN, *fecrétaires.*

A AUXERRE, de l'Imprimerie de L. FOURNIER, Imprimeur du Département de l'Yonne, An III.